

Mutuelle du personnel IBM : élection des délégués à l'assemblée générale, scrutin par correspondance dépouillé le 20 mai 2014 ; section 1 : adhérents volontaires

MUTUALISTES CGT ET PROGRESSISTES UNITAIRES

POUR UNE MUTUELLE INDÉPENDANTE, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

*Les adhérents de la mutuelle sont appelés à élire les délégués de l'assemblée générale (souveraine). Cette élection est très importante car **notre mutuelle** est confrontée à deux tendances qui lui sont hostiles :*

→ *D'une part, la mutuelle est une « complémentaire-santé », c'est-à-dire qu'elle intervient après l'assurance maladie, branche de la sécurité sociale. Or, depuis 30 ans, les efforts conjugués du patronat et des gouvernements mettent en difficulté la sécurité sociale. Ces politiques ont des conséquences directes négatives sur la mutuelle.*

→ *D'autre part, selon l'axiome « TINA » de madame Thatcher (« There Is No Alternative »), il n'y aurait pas d'autre politique possible que celle menée par la majorité sortante. En fait, cette majorité n'a surtout pas eu le courage d'affronter la direction d'IBM pour maintenir les principes de solidarité auxquels nous sommes attachés.*

En effet, les élus « indépendants » sont étroitement liés aux décisions d'IBM et les élus des « syndicats-modérés-qui-croient-au-dialogue-social » ont toujours été d'un suivisme rigoureux derrière la direction ; croyant être des partenaires, ils ne sont, au mieux, qu'une caisse de résonance du patronat.

Résister efficacement à la dérive assurancielle de la mutuelle IBM

Nous ne croyons pas que l'égoïsme, l'individualisme et l'appropriation privée du surtravail (le profit) seraient les voies naturelles pour aller vers un optimum social. Au contraire, nos choix de l'humanisme, de la solidarité et de la démocratie nous conduisent à agir pour une prévoyance sociale solidaire et à but non lucratif. Ces principes ont été retenus par la Résistance. On en retrouve l'esprit dans les préambules des Constitutions des IV^{ème} et V^{ème} Républiques, dans les ordonnances signées par De Gaulle qui fondèrent la sécurité sociale (dont l'assurance maladie), et dans sa mise en œuvre sous la conduite d'un ministre, Ambroise Croizat, et d'un haut fonctionnaire de la Cour des Comptes, lui-même authentique résistant, Pierre Laroque.

Les mutuelles n'ont pas pour but de se substituer à l'assurance maladie mais de la compléter temporairement pour disparaître lorsque la sécurité sociale sera devenue universelle comme le voulaient ceux qui l'ont conçue et validée au sein du Conseil National de la Résistance.

Seulement, voilà ! Dès le départ, les lobbies des assurances et des marchés financiers ont mené un travail de sape pour tenter de privatiser la sécurité sociale, qui est perçue comme la perte d'un manque à gagner à la hauteur des recettes de l'ensemble des régimes obligatoires de base : plus de 460 milliards d'euros pour l'année 2014, près de 20 % du PIB.

On comprend la hargne des assureurs ! C'est Denis Kessler, ancien N° 2 du Medef, actuellement président d'une compagnie de réassurance (elle assure les assureurs !) qui a exprimé avec le plus de cynisme l'objectif de ces lobbies : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire*

LIRE LA SUITE AU VERSO →

méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! »

C'est pour cette raison que les mutuelles en général et la mutuelle du personnel IBM en particulier, sont menacées. Elles ne survivent que par l'assurance maladie. Déjà, près de la moitié des 1158 mutuelles de 2006 avaient disparu en 2012. Si l'assurance maladie obligatoire était privatisée, les mutuelles pourraient-elles résister ? Non, elles seraient phagocytées par les assurances privées !

Revenir aux fondamentaux des solidarités pour développer la mutuelle

Depuis 1975, les gouvernements successifs ont accordé des exonérations ou réductions de cotisations sociales aux entreprises qui se montent à des milliards d'euros par an. L'argument récurrent utilisé pour justifier de pareilles décisions ? Faciliter la création d'emplois par les entreprises pour diminuer le chômage. Or, pendant cette période, la tendance à l'augmentation du chômage n'a été ni inversée, ni même infléchie.

En revanche, ces décisions diminuent les ressources de l'assurance maladie. Dès lors, ou bien on supprime des prestations, ou bien leur financement est reporté sur les mutuelles. D'où l'augmentation des cotisations de la mutuelle. Et comme si cela ne suffisait pas, les gouvernements ont même créé en quelques années des taxes sur les cotisations des adhérents à la mutuelle jusqu'à un taux de 13,5 %. **Cela devient du délire !**

De plus, les suppressions d'emplois chez IBM France (dont la seule justification est l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires) se font au détriment de l'emploi et des conditions de travail. Et puis, les plans de préretraite ont un effet pervers subi par la mutuelle : dispensés d'activité, les préretraités perçoivent un revenu de remplacement sensiblement diminué, ce qui réduit leur cotisation personnelle à la mutuelle et la « contribution patronale ». On notera en passant ce paradoxe : d'un côté, les adhérents de notre mutuelle solidaire assument le maintien du niveau des prestations pour les préretraités de l'autre, **la direction d'IBM se défause !**

D'autre part, depuis le 1^{er} décembre 2013, la « contribution patronale » à la mutuelle est individualisée. En tant qu'avantage en nature, elle n'est plus déduite du salaire brut ; elle est soumise à l'impôt sur le revenu des salariés. Au moins, l'origine de la « contribution patronale » est maintenant clarifiée : il s'agissait bien, comme nous l'avons toujours pensé, d'une cotisation sur les salaires. Mais alors, de quel droit la direction d'IBM a-t-elle imposé **SA** loi à la mutuelle pour l'affectation de la ci-devant « contribution patronale » à laquelle elle ne contribue pas ? Un chantier à reprendre : **laissons l'assemblée générale (souveraine) de la mutuelle déterminer les règles de solidarité entre actifs et retraités, sans interférence de la direction d'IBM.**

Enfin, parlons de la dérive « libérale-économie-de-marché » de la majorité sortante. Elle a fixé, à l'occasion de l'adhésion de la mutuelle à Macif-Mutualité, des choix avec lesquels nous ne sommes pas d'accord. Par exemple, le système de cotisations. Les yeux rivés sur le marché et la concurrence, les sortants ont adopté le principe des cotisations forfaitaires. Son application comporte une période transitoire pendant laquelle le choix est laissé aux salariés mis à la retraite entre une cotisation calculée sur leur ancien revenu et une cotisation forfaitaire. Cela favorise les plus hauts revenus par le plafonnement de fait de leur cotisation, et c'est contraire au principe mutualiste « *de chacun selon ses besoins* ». **Revenons à ce principe appliqué par l'assurance maladie dont la cotisation est familiale et proportionnelle.**

D'ACCORD AVEC NOUS ?
ALORS, VOTEZ POUR LA LISTE
MUTUALISTES CGT ET PROGRESSISTES UNITAIRES